

Procès-verbal de la séance du 02 décembre 2022

Présents : MM GUILLEMOT, GUAIS, MONGET, BONNAYZE, HANNOY, CAÏS, BOULARAND, CAMPOS, QUINAUX, CHIÈZE,
Mmes MICHEAU-HÉRAUD, REY, PERRIN-RAUSCHER, MOUFFLET, DUPHIL, MOULY.

Absents : Mme ARNAL a donné procuration à M. CAMPOS

Mme CARLET a donné procuration à M. CAÏS

M. CHIRON a donné procuration à Mme MOUFFLET

M. DARON a donné procuration à M. MONGET

M. PERRET a donné procuration à Mme REY

Mme de STOPPELEIRE a donné procuration à Mme DUPHIL

Secrétaire de séance : M. CAMPOS

Date de la convocation : 28 novembre 2022

M. le Maire rappelle que le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2022 a été adressé aux conseillers pour avis. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Il informe qu'un point (I) sera ajouté à l'ordre du jour concernant la démission d'une élue.

I. DEMISSION D'UNE ELUE

M. le Maire informe le conseil de la démission de Madame Natalia LANDELLE, conseillère municipale, reçue par courrier en date du 29.11.2022.

Il précise que le conseil municipal restera composé de 22 conseillers.

II. SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

• Adour Garonne demande de subvention

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 5 juillet 2021, le Conseil avait sollicité une subvention auprès de l'agence Adour Garonne pour l'élaboration d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales dont le montant des travaux avait été évalué à 60 000.00 € TTC.

Il indique que l'ouverture des plis a fait apparaître des devis supérieurs à l'estimation : montant des travaux = 111 552 € TTC. Un réajustement des demandes de subventions est donc nécessaire.

Il propose de solliciter à nouveau l'agence Adour Garonne pour un montant de 46 480.00 €, soit 50% du montant H.T.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

Considérant la délibération du 5 juillet 2021 sollicitant une subvention auprès de l'agence Adour Garonne pour l'élaboration d'un schéma Directeur des Eaux Pluviales et dont le montant des travaux a été évalué, pour la commune, à 60 000.00 € TTC.

Considérant que l'ouverture des plis d'un marché à bon de commande pour un groupement de 6 communes, lancé le 28 mars 2022, fait apparaître des devis supérieurs à l'estimation,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les nouveaux montants pour la subvention sollicitée auprès de l'agence Adour Garonne ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, par **22 voix « POUR »** :

1°) **de demander** une subvention auprès de l'agence Adour Garonne ;

2°) **organise** le plan de financement de la façon suivante :

<i>Subvention Adour Garonne (50% du HT)</i>	<i>46 480.00 €</i>
<i>Fonds propres</i>	<i><u>65 072.00 €</u></i>
Montant TTC	111 552.00 €

3°) **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

4°) **d'inscrire** ce programme au budget 2023.

III. CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

- **Convention de mise à disposition de services et de locaux**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'actualisation de la convention de mise à disposition de services et de locaux entre la commune de Camblanes et Meynac et la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers pour l'organisation des remboursements des frais liés à l'exercice des compétences petite enfance, enfance, jeunesse, voirie et équipements sportifs, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette convention vise à préciser notamment :

- la situation des agents exerçant leur fonction dans les services mis à disposition,
- les conditions de remboursement entre les parties des frais engendrés par la mise à disposition des services et locaux (salaires et charges, charges imputables au fonctionnement du service, fluides (électricité, eau, gaz), contrats d'assurance, vérifications des installations électriques et autres (incendie) ...
- Pour les charges de personnel et pour les charges à caractère général :
 - les modalités de calcul des forfaits de remboursement,
 - les forfaits annuels de remboursements retenus,
 - les modalités de révision des forfaits retenus et de versement des remboursements.

Ces remboursements seraient versés en 3 fois à la commune : février, juin et octobre.

Mme MICHEAU-HÉRAUD explique qu'une discussion a eu lieu avec la CDC. Il a été demandé d'abandonner la prise en compte d'un forfait global identique pour toutes les communes (notamment pour les charges de personnel) au profit du calcul d'un forfait annuel révisé chaque année, prenant en compte la réalité des frais engagés par la commune. En effet, le coût horaire d'un agent peut varier selon son grade et son ancienneté.

M. CAÏS demande si la CDC a pris en compte l'augmentation du coût des fluides. **M. le Maire** répond que le budget prévisionnel a, en effet tenu compte de cette évolution.

M. le Maire remercie Mmes MICHEAU-HÉRAUD et SAUTÉJEAU pour le travail et le suivi de ce dossier.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°062.2022

Considérant la convention de mise à disposition de services entre la Commune de Camblanes et Meynac et la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers pour l'organisation des remboursements des frais liés à l'exercice des compétences petite enfance, enfance, jeunesse, voirie et équipements sportifs ;

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et les débats qui en ont suivis ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés (par 22 voix POUR),

* **décide** d'accepter les termes de ladite convention,

* **autorise** M. le Maire (ou son représentant) à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

IV. COLLEGE LATRESNE

- **Subvention pour une sortie**

M. le Maire indique que Mme BREHERET, professeure d'histoire géographie au collège de Latresne, a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention dans le cadre d'un projet sur les mémoires de l'esclavage pour une classe de 4^{ème}. Un voyage à Nantes est prévu les 27 et 28 février 2023 (Mémorial de l'abolition de l'esclavage et visite de Nantes).

6 élèves habitant la commune de Camblanes et Meynac sont concernés.

M. le Maire indique que le coût total du séjour est de 6 654 €. Le collège participera à hauteur de 482,50€, la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage pour 2 278 €, le Conseil Départemental pour 1 000 € et 450 € de Pass Culture versés par l'Etat.

Il propose d'allouer la somme de 100 €.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°063.2022

Considérant le voyage scolaire d'une classe de 4^{ème} du Collège de Latresne à destination de Nantes sur le thème de la mémoire de l'esclavage,

Considérant la demande du professeur de cette classe pour obtenir une subvention pour les 6 Camblanais faisant partis du voyage ;

Après avoir entendu les explications de M. le Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés (par 22 voix POUR),

* **décide** d'accepter de verser la somme de 100.00 € (cent euros),

* **d'inscrire** cette somme au budget 2022,

* **autorise** M. le Maire (ou son représentant) à signer les documents relatifs à ce dossier.

V. ASSOCIATION INTERMEDIAIRE DES HAUTS DE GARONNE

- **Convention de mise à disposition de personnel**

M. le Maire explique que l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne (AIHG), qui a pour mission l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, bénéficie d'une habilitation des Services de l'Etat permettant la mise à disposition de personnes auprès des collectivités territoriales.

Une proposition de convention a été adressée à la mairie en ce sens.

Le personnel mis à disposition est rémunéré par l'association qui adresse ensuite une facture à la commune.

M. le Maire précise qu'un agent est actuellement embauché pour une durée de 2 mois, pour un remplacement au sein du restaurant scolaire.

Il précise que cette association est reconnue d'utilité publique et très implantée sur le territoire de l'Entre-deux-Mers.

M. CAÏS demande si la convention oblige la commune à solliciter uniquement l'association en cas de personnel absent.

M. le Maire répond que la commune reste libre concernant le recrutement des agents.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°064.2022

Considérant que l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne (AIHG) bénéficie d'une habilitation des Services de l'Etat permettant la mise à disposition de personnes auprès des collectivités territoriales,

Considérant que la Mairie de Camblanes et Meynac est amenée à solliciter l'AIHG pour le remplacement de personnel absent ;

Après avoir lu la convention de l'AIHG et entendu les explications de M. le Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés (par 22 voix POUR),

* **décide** de faire appel aux services de l'AIHG dès que cela sera nécessaire,

* **décide** de signer la convention,

* **d'inscrire** au budget 2022 cette dépense,

* **autorise** M. le Maire (ou son représentant) à signer les documents relatifs à ce dossier.

VI. FEDERATION DES GRANDS VINS DE BORDEAUX

- **Soutien à la viticulture**

M. le Maire informe le Conseil que la FEDERATION DES GRANDS VINS DE BORDEAUX, par courrier en date du 14 octobre 2022, a sollicité les communes en demandant l'approbation d'une motion de soutien à la viticulture.

Il donne lecture de la motion de soutien.

Il indique qu'il est important que le Conseil marque son soutien auprès des viticulteurs locaux.

M. MONGET ajoute qu'en effet, le Conseil ne peut qu'être favorable au soutien de l'ensemble des acteurs mais regrette que la filière ne flèche pas d'autres vraies problématiques à savoir le devenir des exploitations agricoles et viticoles sur le territoire, notamment au regard de l'importance de cette filière dans l'économie territoriale, des emplois dans la viticulture, des conséquences de l'arrachage de vignes, etc... Il estime la situation grave et se dit inquiet pour l'avenir.

M. le Maire précise que les parcelles de vignes qui seraient arrachées sur la commune ne pourraient pas devenir des terrains constructibles et resteraient en état de friches. Conséquences importantes en termes d'identité paysagère du territoire.

M. MONGET indique qu'une grande manifestation de soutien aura lieu le 6 décembre prochain place des Quinconces à Bordeaux. Il invite les élus à y participer.

M. le Maire propose à **M. MONGET** de porter l'écharpe tricolore lors de cette manifestation et ainsi représenter la commune.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°065.2022

Considérant la motion ci-dessous :

La vigne et le vin sont indissociables de la culture et de l'histoire de notre pays.

Depuis des siècles, le travail des vignerons façonne notre terre et sculpte nos paysages. Notre patrimoine tout entier, historique, culturel, gastronomique, porte l'empreinte de la viticulture, que le monde entier souhaite découvrir. Qu'ils soient anciens ou plus récents, nos terroirs font la fierté de nos territoires.

Au cœur de l'économie de notre pays, la vigne et le vin sont pourvoyeurs de plus de 500 000 emplois directs et indirects, dont plus de 25000 en Gironde, des vignerons aux négociants, en passant par les ouvriers agricoles, les pépiniéristes, les cavistes, les œnologues ou encore les sommeliers.

Face aux aléas climatiques, aux tensions internationales, aux évolutions sociétales et environnementales... la résilience et la détermination des femmes et des hommes du vin qui font face à ces défis forcent notre admiration.

Pourtant la tentation est grande pour certains de réduire le vin à l'alcool qu'il contient, de le rendre responsable de tant de maux, de le désigner comme le nouveau péril pour la santé publique et en conséquence d'inciter à l'abstinence. Une vision radicale qui est aussi un projet mortifère pour la vigne et le vin, pour la culture qui nous lie.

A cette sinistre vision, nous, élus des territoires viticoles, opposons notre conviction, forgée par notre connaissance du monde viticole et des aspirations de nos concitoyens : toujours avec modération, le vin est le symbole du partage et de la convivialité, il est indissociable de notre art de vivre, de notre gastronomie et de notre culture.

Quand certains s'échinent à remettre en cause la place du vin dans notre pays, nous rappelons ce que sont la vigne et le vin pour nos territoires : une richesse, une source de vitalité, notre passé et notre avenir, un joyau qu'il nous faut préserver. Plusieurs de nos vignobles ont vu leurs paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Face aux velléités de certains de prescrire l'abstinence en toutes circonstances, il est aussi indispensable de rappeler que la modération est la pierre angulaire du modèle de consommation responsable que les Français ont adopté dans leur immense majorité, elle participe à la lutte contre les excès.

Ainsi, un « mois sans alcool » ne peut être un projet de santé publique porté par les représentants de l'Etat ; nous respectons l'initiative individuelle de nos concitoyens et des associations, mais nous

combattons l'institutionnalisation de ce qui relève de l'injonction de quelques-uns et emporte la stigmatisation de toute une filière.

En conséquence, après en avoir délibéré, les élus du Conseil, **approuvent**, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette motion ci-dessus et :

- **RECONNAISSENT** le caractère essentiel de la culture de la vigne et du vin dans la vitalité et l'identité de notre territoire ;
- **RECONNAISSENT** le rôle des hommes et des femmes de la vigne et du vin dans la perpétuation de l'art de vivre à la française, empreint de partage et de convivialité, mais aussi de responsabilité ;
- **APPORTENT** leur entier soutien aux acteurs du secteur vitivinicole en cette période de vents contraires ;
- **APPELLENT** le Président de la République et l'ensemble des acteurs politiques du pays, à ne pas soutenir des initiatives stigmatisantes à l'encontre des femmes et des hommes de la vigne et du vin, mais à engager un véritable projet de soutien de la filière vitivinicole, à travers une politique ambitieuse et équilibrée.

VII. SEMOCTOM

• Présentation du rapport annuel 2021

M. le Maire donne la parole à M. MONGET afin de présenter le rapport 2021 du SEMOCTOM sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

M. MONGET rappelle que le SEMOCTOM regroupe 85 communes réparties sur 7 communautés de communes et sur une petite partie d'une communauté d'agglomération.

La population desservie est de plus de 110 000 habitants.

En 2021, le SEMOCTOM a collecté 63 149 tonnes de déchets soit 558 kg par an par habitant (ordures ménagères, tri sélectif, déchèterie).

Ces chiffres font apparaître une augmentation de 7,3 % alors que les objectifs, dans le cadre de la loi AGECE, étaient affichés à la baisse. Ils demeurent néanmoins en dessous de la moyenne nationale.

34% de l'ensemble de ces déchets sont traités avec une valorisation de la matière et 19 % en valorisation organique (compostage).

Le reste sera destiné à l'incinération ou à l'enfouissement. Il s'agit d'un enjeu collectif d'essayer de recycler davantage.

Le SEMOCTOM gère actuellement 6 déchèteries. Les habitants de Camblanes et Meynac fréquentent habituellement celle implantée à Saint-Caprais de Bordeaux sur la zone du Limancet. 48 000 visites annuelles sont enregistrées. Compte tenu de l'étroitesse du lieu, un projet de déplacement de la déchèterie est actuellement à l'étude de l'autre côté de la D14.

En 2021, 214 kg par an par habitant en moyenne ont été collectés pour les ordures ménagères. Une tendance à la hausse qui pose la question de la qualité du tri.

Concernant le tri sélectif, il a été collecté 58 kg par an par habitant, pour le verre 38 kg et pour le textile 4 kg.

Des campagnes récurrentes sont lancées par le SEMOCTOM pour inciter les gens à « mieux trier ».

Le budget du SEMOCTOM représente plus de 20 millions d'euros dont 15 millions pour la section de fonctionnement et 5 millions pour la section d'investissement.

Les recettes sont financées par les habitants à environ 65 % (tendance à la hausse) ainsi que par des financements de l'Etat et de la Région.

Le coût de traitement des déchets augmente notamment pour l'incinération et l'enfouissement. (sous-traités à la société Véolia)

Le syndicat est composé de 132 agents dont 81% d'hommes et 19% femmes. Le taux d'absentéisme est de 9,09 %.

Une prochaine campagne d'information sera lancée pour les nouveautés concernant le tri (emballages, etc...)

Une réflexion est également en cours concernant la fréquentation des déchèteries notamment pour revoir le nombre de passages à la baisse (actuellement 20 passages par an).

M. le Maire remercie M. MONGET pour cette présentation et l'ensemble des informations données, il précise que M. Jean-François Auby président du Semoctom, interviendra lors d'un prochain conseil municipal.

VIII. FINANCES

M. le Maire donne la parole à Mme SAUTÉJEAU afin de présenter les décisions modificatives à voter.

Les délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité.

Budget de la caisse des écoles

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après.

Délibération n°006.2022 – virements de crédits – fonctionnement

FONCTIONNEMENT	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	Opération et article	Sommes	Opération et article	Sommes
Achat denrées	60623	15 000,00		
Virement Budget Commune			6215	15 000,00
Provisions créances douteuses	6817	471,08		
Médecine du travail			6475	213,00
Fournitures d'entretien			6063	258,08
TOTAL		15 471,08		15 471,08

Le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés (par 5 voix POUR), les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Budget de la commune

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après.

Délibération n°066.2022 – virements de crédits – fonctionnement – budget de la commune

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
OBJET DES DEPENSES	Article	Somme	Article	Somme
Excédent budget Caisse des Ecoles			7551	- 15 000,00
Remboursement sur salaire			6419	+ 1 500,00
Concession cimetière			70311	+ 3 500,00
Fonds Départemental Péréquation			73224	+ 30 605,05
Collège Latresne	6574	+ 100,00		
Vêtements de travail	60636	- 100,00		
Salaires personnels	6411	+ 15 500,00		
Association Intermédiaire Hauts Garonne	6218	+ 2 500,00		
Annulation de titres	673	+ 31 302,40		
Nettoyage de concessions	6288	+ 15 000,00		
Traitement des fissures des écoles	615221	+ 3 802,65		
Créances douteuses	6817	+ 3 381,76		
Frais de déplacement	6251	- 1 500,00		
Subvention CCAS	657362	- 14 000,00		
Message	6236	- 4 730,11		
TOTAL		51 256,70		20 605,05

Délibération n°067.2022 – virements de crédits – investissement – budget de la commune

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
OBJET DES DEPENSES	Op/Article	Somme	Op/Article	Somme
Jeux	75/2188	+ 3 151,00		
Nettoyage concession cimetière	13/21316	- 3 151,00		
Taxe d'aménagement			10226	+ 15000,00
Traitement fissures EM	44/21312	- 1 989,67		
Traitement fissures EE	61/21312	- 1 812,98		
Nettoyage concession cimetière	13/21316	- 11 849,00		
TOTAL		-15 651,65		15 000,00

INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT	DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
OBJET	Article	Somme	Article	Somme
Virement section investissement	O23	- 30 651,65		
Virement du fonctionnement			O21	-30 651,65
TOTAL		-30 651,65		-30 651,65

Mme PERRIN-RAUSCHER rappelle qu'il s'agit d'un jeu d'écritures en vases communicants. Les éléments marquants concernent l'augmentation du point d'indice ainsi que l'augmentation du coût des denrées.

Concernant le CCAS, Mme MOUFFLET indique que le Conseil Départemental a alloué la somme de 5 060 € pour l'épicerie solidaire au titre de l'année 2022.

M. le Maire remercie Mme MOUFFLET ainsi que tous les membres du CCAS. Il annonce qu'un cadeau de remerciement sera adressé prochainement à l'ensemble des bénévoles.

Le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés (par 22 voix POUR), les virements de crédits indiqués ci-dessus.

➤ QUESTIONS DIVERSES

✦ TELETHON

M. le Maire rappelle que dans le cadre du Téléthon, des actions sont programmées par l'association Le Cœur du Blason : vente de crêpes, marche dans Camblanes et Meynac avec l'association Chemin Faisant, jeu d'estimation du caddie, spectacle, tournoi de tennis avec le club de tennis TP2M, concours de pétanque... Un appel aux dons est lancé.

✦ VEHICULE ELECTRIQUE

M. le Maire rappelle que l'inauguration du véhicule électrique appartenant à la commune a eu lieu ce jour en présence des nouveaux sponsors. Un apéritif a été offert en mairie. Il remercie l'ensemble des annonceurs.

✦ TRAVAUX

M. GUAIS indique que les travaux de reprise d'accotement ont été effectués par la CDC sur le chemin du Pasquier, ainsi que le fauchage et le curage des fossés sur les routes intercommunales.

Il fait part également des travaux réalisés par le SIEA :

- Extension du réseau d'adduction d'eau potable chemin de Mandin (maillage avec Cénac).
- Remplacement de la canalisation en fonte route de Meynac (pvc diamètre 160).
- Renouvellement de l'alimentation du château d'eau (colonne).
- Réhabilitation du dôme au forage de Port Neuf.
- Renouvellement de la canalisation route du Bourg.
- Maillage du réseau chemin Les Hauts de Paguemaou.

Montant des investissements pour l'eau potable : 332 302.00 €.

Concernant le réseau d'assainissement collectif :

- Extension du réseau chemin Lagrange.
- Extension du réseau chemin de Bazanac.

Montant des investissements : 95 666.40 €

✦ SIETRA

Mme REY informe le Conseil que le 1^{er} décembre dernier une réunion s'est tenue à Cambes avec le SIETRA.

Le diagnostic réalisé par ARTELIA a été présenté. Des investigations ont été menées sur l'ensemble du territoire en prévision de nouvelles crues. Les conclusions devraient être rendues prochainement.

Elle rappelle que la crue de 2021 a été supérieure à une crue centennale et que dans les projections de développement de la commune, notamment des terrains actuellement constructibles, une attention particulière devra être portée.

Ce diagnostic sera pris en compte dans le cadre de la révision du PLU.

Le sujet des clôtures devra également intégrer les problématiques de gestion des eaux pluviales. La question de l'obligation de respecter des clôtures transparentes à l'eau sera débattue.

Des marqueurs seront installés dans les bassins versants. Ces travaux seront pris en charge par le SIETRA.

✦ TOUR DE FRANCE

Mme REY fait part à l'assemblée qu'une vision conférence s'est tenue concernant l'organisation du tour de France 2023, qui traversera la commune de Cambles et Meynac sur la RD10. Le passage est programmé le 7 juillet 2023.

Des informations devraient être communiquées courant janvier afin de connaître les dispositions à prendre concernant la sécurité des usagers (signalisation, déviation, etc...).

✦ SOIREE DE NOËL

Mme REY informe les élus que la traditionnelle soirée de Noël se déroulera le 16 décembre prochain dans la salle polyvalente. Des animations, un marché de Noël et une restauration sur place seront proposés.

✦ EGLISE SAINTE-EULALIE

M. le Maire indique qu'une procession religieuse est programmée le 8 décembre 2022, depuis le Calvaire de Fontbonne, jusqu'à l'église Sainte-Eulalie. Les gendarmes ont été informés et seront présents pour la traversée de la RD 14.

✦ SPORT

M. CAÏS indique que la CDC va relancer un nouveau marché (le précédent arrivant à échéance) pour le contrat d'entretien, le fauchage, le traçage et l'arrosage des terrains de sports. 3 propositions ont été reçues. La commission devra choisir le prestataire avant la fin d'année 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

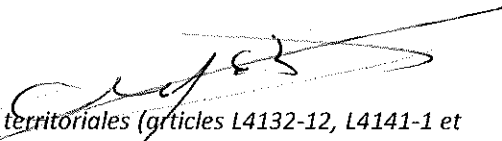
LE MAIRE

M. Jean-Philippe GUILLEMOT



LE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Pierre-Edouard CAMPOS



(Conformément aux nouvelles dispositions du Code Général des collectivités territoriales (articles L4132-12, L4141-1 et R4141-2) relatives à la publication des actes administratifs, applicables depuis le 1^{er} juillet 2022, seuls M. le Maire et le secrétaire de séance apposeront leurs signatures sur le PV. Les conseillers ne signeront plus de feuille d'émargement.)